

Paris, le 17 juillet 2025
19h

**Offre publique d'achat initiée par la SAS Le Clézio Industrie
Désignation d'un expert indépendant par le Conseil d'administration d'EEM**

Le Conseil d'administration de la société Electricité et Eaux de Madagascar (« EEM »), qui s'est réuni le 17 juillet 2025, a pris acte du dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'**« AMF »**) du projet d'offre publique d'achat de la SAS Le Clézio Industrie (l'**« Offre »**), intervenu le 1^{er} juillet 2025 (avis AMF de dépôt n°225C1139 du 2 juillet 2025). Pour rappel, le dépôt de ce projet d'Offre s'inscrit dans le cadre de la décision de l'AMF du 14 octobre 2024 ayant enjoint à M. Valéry Le Helloco, ainsi qu'à certaines de ses sociétés, dont la SAS Le Clézio Industrie, de déposer un projet d'offre publique d'acquisition visant les actions EEM (voir les communiqués d'EEM du 29 octobre 2024, du 11 décembre 2024 et 24 mars 2025). A la suite du dépôt du projet d'Offre, le Conseil d'administration d'EEM a pu prendre connaissance des termes et conditions du projet d'Offre tels qu'ils figurent dans le projet de note d'information de l'initiateur.

Le Conseil d'administration d'EEM, lors de sa séance du 17 juillet 2025, a d'emblée constaté que le prix de l'Offre de 1,50 euro est nettement inférieur à l'actif net comptable au 31 décembre 2024 (de 1,80 euro). Il a également pu observer que le prix d'Offre se singularise par une décote importante (58%) par rapport au cours de bourse de l'action EEM à la clôture, le jour de l'annonce du projet d'Offre, le 16 mai 2025 (de 3,56 euros) comme sur le cours moyen pondéré sur le dernier mois, ainsi que sur les 3, 6 et 12 mois qui ont précédé son annonce (décote stable située entre 57% et 59% sur cette période) comme indiqué dans le projet de note d'information de l'initiateur.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a, unanimement, émis des réserves sur le calcul de l'actif net réévalué d'EEM figurant dans le projet de note d'information de l'initiateur (notamment l'absence de prise en compte de l'amnistie fiscale des filiales cambodgiennes comme des actions sociales lancées par EEM à l'encontre de ses anciens dirigeants, la sous-évaluation de l'actif cambodgien et le niveau élevé des coûts de structure retenus), sans préjudice de l'avis motivé qui devra être émis à la suite de la remise du rapport de l'expert indépendant.

A cet effet, le Conseil d'administration d'EEM a estimé, à l'unanimité, nécessaire de nommer le cabinet Ledouble¹, représenté par Madame Agnès Piniot et Monsieur Olivier Cretté, en qualité d'expert indépendant ayant pour mission d'établir un rapport incluant une attestation d'équité sur les conditions financières du projet d'Offre, conformément aux dispositions de l'article 261-3 du règlement général de l'AMF. Au regard de la taille actuelle du Conseil d'administration et de la présence d'un seul membre qualifié d'indépendant, il a été décidé de ne pas constituer un « comité ad hoc ». La désignation de l'expert indépendant a été ainsi décidée sous réserve de non-opposition de l'AMF à cette désignation.

En outre, le Conseil d'administration de la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuses (« SAIPPP », Euronext Access), dont le capital est détenu à 96,66% par EEM, sera également amené à se prononcer ultérieurement sur ce projet d'Offre² susceptible d'entraîner indirectement une prise de contrôle de SAIPPP par l'initiateur de l'Offre.

¹ Coordonnées de l'expert indépendant :
Cabinet Ledouble : 8, rue Halévy, 75009 Paris.
Madame Agnès Piniot : apiniot@ledouble.fr
Monsieur Olivier Cretté : ocrette@ledouble.fr

² Sans constituer un « avis motivé » sur l'Offre au sens de la réglementation applicable.

À propos d'Electricité et Eaux de Madagascar

Electricité et Eaux de Madagascar, holding financier diversifié (hôtellerie, immobilier), est une société dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (EEM, code ISIN FR0000035719, www.eem-group.com). EEM est également le principal actionnaire (96,66% de son capital) de la Société Anonyme Immobilière Parisienne de la Perle et des Pierres Précieuses – SAIPPPP (MLIPP, code ISIN FR0006859039, www.saipppp-group.com) dont les actions sont inscrites aux négociations sur Euronext Access Paris.